

L. Dick (1) ; A. Berthomieu (1) ; C. Mésenge (1) ; V. Morin-Légier (1) ; D. Laure (1) ;
R. Delplanque (1)

(1) Pharmacie, Groupe Hospitalier du Havre, Havre (Le)

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'informatisation du circuit du médicament (CDM) à l'hôpital, des protocoles d'équivalence thérapeutique (PET) avec posologies associées sont mis à disposition des médecins prescripteurs sur le logiciel d'aide à la prescription (LAP). La proposition de PET lors de la prescription a pour objectif d'optimiser la prise en charge médicamenteuse des patients hospitalisés. En facilitant la prescription directe de l'équivalent référencé au livret thérapeutique de l'établissement, ils permettent d'améliorer le délai de prise en charge thérapeutique.

MATERIELS et METHODES

Les PET sont paramétrés par le pharmacien en charge du projet d'informatisation du CDM à partir du module de **Gestion des protocoles** du LAP. Ils portent le nom de la spécialité hors livret et se présentent sous forme d'une ordonnance type comportant une ou plusieurs lignes (si associations médicamenteuses) de prescription de DCI équivalente(s) au livret.

APERÇU

Ordonnance type
DUOPLAVIN (SUBSTITUTION)
Prévention de l'athérombose

ACETYLSALICYLATE / KARDEGIC 75MG PDR ORALE SACHET
1 sachet matin à partir de J1
remplace DUOPLAVIN

CLOPIDOGREL / PLAVIX 75MG CPR
1 cpr matin à partir de J1
remplace DUOPLAVIN

Conditions de prescription

Précautions et surveillance

Les PET incluent également un message rappelant au prescripteur qu'il s'agit d'**équivalents stricts**, ainsi que le nom et le dosage de la spécialité hors livret remplacée pour faciliter sa rescription sur l'ordonnance de sortie lors de la copie de l'ordonnance de séjour. Ces données restent visibles sur la prescription et le plan de soins informatisés.

Il s'agit d'équivalents stricts

Le paramétrage des PET nécessite de rechercher préalablement la posologie des équivalents thérapeutiques, notamment les moments de prise. Les PET ne concernent que les associations médicamenteuses fixes. Le paramétrage en DCI facilite déjà la recherche d'équivalents stricts pour les spécialités à une seule DCI. Il s'agit d'équivalences strictes validées par les médecins spécialistes et la COMEDIMS (Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles).

RESULTATS

Lorsque le prescripteur saisit le nom de la spécialité hors livret, le LAP propose automatiquement le PET.

DUOPLAVIN (SUBSTITUTION) Données cliniques

A partir du 04/05/2015 17:00 Immediata autre

Détail du protocole Intégrer

Intégration Précautions et surveillances

Libellé Actions

TRAITEMENTS [2]

ACETYLSALICYLATE / KARDEGIC 75MG PDR ORALE SACHET
1 sachet matin (à partir du mardi 05/05/2015 matin)

CLOPIDOGREL / PLAVIX 75MG CPR
1 cpr matin (à partir du mardi 05/05/2015 matin)

Enregistrer Annuler

Le prescripteur peut modifier les posologies des équivalents avant d'enregistrer la prescription du protocole.

A ce jour, 74 PET sont créés.

CRITERES DE RECHERCHE	
<input type="checkbox"/> Protocoles stricts	<input type="checkbox"/> Ordonnances types
<input checked="" type="radio"/> Tous les protocoles	<input type="checkbox"/> Schémas de prescription
<input type="radio"/> Protocoles modifiables	<input checked="" type="checkbox"/> Public
	<input type="checkbox"/> Privé

Code	Nom	Type
	EUCREAS 50/1000MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE 10MG/160MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE 5MG/160MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE 5MG/80MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE HCTZ 10/160/12,5MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE HCTZ 10/160/25MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE HCTZ 5/160/12,5MG (SUBSTITUTION)	TYP
	EXFORGE HCTZ 5/160/25MG (SUBSTITUTION)	TYP

DISCUSSION / CONCLUSION

L'informatisation du CDM a permis de mettre à disposition des prescripteurs des PET visant à sécuriser la prise en charge thérapeutique. Néanmoins, les limites de ce dispositif sont de devoir tracer l'historique du traitement d'entrée du patient en vue de sa sortie, et de mettre à jour le paramétrage lors des changements de marché. Enfin, il serait intéressant de comparer le taux de prescriptions hors livret des associations médicamenteuses faisant l'objet de PET avant et après mise en place de ces protocoles.